

## CHIFFRES CLEFS (2019)

- 1 126 JEUNES
- 142 PROJETS
- 28 PAYS

👉 *RESACOOOP et ses partenaires vous accompagnent sur les dispositifs JSI et VVVSI en Auvergne-Rhône-Alpes*

### CONTACTS

RESACOOOP  
mail@resacoop.org

*Programmes d'actions d'intérêt collectif financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et portés par le Fonjep.*

<https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/projets-de-jeunes-jsi-et-vvvs>



**FONJEP**  
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire



**FONJEP**  
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire



## DISPOSITIFS JSI ET VVVSI

*Envie de participer à un projet de solidarité internationale en France ou à l'étranger ?*

1

### Quels types de projets ?

Projets à caractère social, projets culturels, projets sportifs, projets de santé, projets à caractère environnemental, projets d'éducation et de sensibilisation, chantiers...

2

### Pour qui ?

Un groupe de 4 à 16 jeunes de 15 à 25 ans accueillis par un groupe de jeunes du pays partenaire.

3

### Comment ?

Une association doit accompagner les jeunes français.

4

### Combien de temps ?

L'action doit durer environ 15 jours, 10 jours minimum doivent être consacrés à l'action.

5

### Où ?

Le projet est à effectuer en France ou dans un pays éligible à l'Aide Publique au Développement\*.

6

### Quelle aide ?

Une aide de 10 000€ maximum. L'aide doit représenter 60% maximum du budget global.

*Le JSI (Jeunesse et Solidarité Internationale) et le VVV-SI (Ville, Vie, Vacances et Solidarité Internationale) sont des programmes d'échange et d'actions d'intérêt collectif. Ils sont menés par des jeunes et portés par une association française en partenariat avec une association partenaire.*

### COMMENT CANDIDATER ?

- Trouvez un parrain pour vous aider dans votre projet.
- Choisissez le bon moment pour faire votre demande : 4 sessions de dépôt par an.
- Préparez votre dossier.

### Rôles du parrain :

- Veille au respect des critères d'éligibilité du dossier.
- Informe des difficultés qui peuvent être rencontrées.
- Est le garant moral du projet.
- A un rôle d'appui conseil.

### ⚠️ Actions non éligibles :

- Collecte et don ; convoi de véhicules ; projets directement présentés par des pays partenaires ; projets dispersés ; enseignement du français ; stages diplômants ; voyage de découverte ou tourisme solidaire.

### Pour en savoir plus :

- Rendez-vous sur les sites du Fonjep et de RESACOOP.
- Vous trouverez le [guide du programme](#) pour bien préparer votre dossier ainsi que la procédure pour [trouver un parrain](#).

\*Rendez-vous sur le site de l'OCDE pour connaître la liste des pays actualisée.

